
L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2015

À MI-PARCOURS DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION 2013 2017

En Île-de-France, en 2015, soit deux ans après la mise en place de la Convention d'objectifs et de gestion, un potentiel de 50,9 places est offert en proportion de la population des enfants de moins de 3 ans. L'offre par les établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif, micro-crèche, crèche familiale et parentale, jardin d'enfants) est le premier contributeur de cette offre globale, avec 25,4 places, soit 1,6 point de plus qu'en 2013. Le nombre d'établissements, en hausse de près de 5 %, est soutenu par la hausse remarquable des établissements offrant du multi accueil (+ 13,1 %), ces mêmes équipements représentant 4 établissements sur 10. Ce dynamisme se traduit par une offre moyenne de places en progression de + 6,5 % avec des contrastes selon la nature des structures : + 14,9 % pour le multi accueil, + 6,8% pour les crèches collectives, mais - 10,4% pour les crèches familiales.

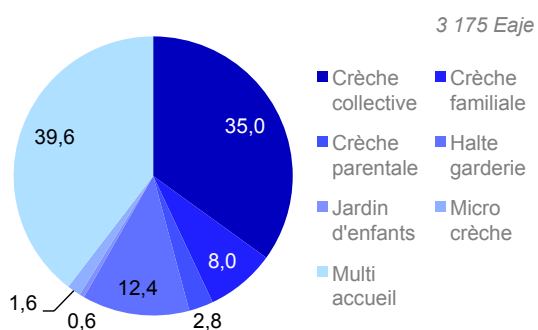
La branche Famille soutient d'autres formes d'accueil, notamment celui proposé par les assistantes maternelles, qui avec 19,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans occupe la deuxième position. Les bénéficiaires de prestations individuelles de la Prestation d'accueil du jeune enfant, sont en baisse, et elle s'observe dans presque toutes ses composantes, - 10,5 % pour la Prestation partagée d'éducation de l'enfant, pour le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) à domicile, - 8,9 %, pour le Cmg assistante maternelle - 2 %, à l'exception des bénéficiaires du Cmg structure, qui sont près du double par rapport à 2013. Finalement, l'Île-de-France, avec ses 270 000 places pour près de 530 000 enfants n'offre pas une répartition homogène de la couverture de l'accueil des enfants. Elle est le reflet d'un territoire riche en contrastes.

L'OFFRE COLLECTIVE DES MODES DE GARDE

■ En 2015, 3 175 établissements d'accueil du jeune enfant offrent 134 503 places aux enfants de moins de 3 ans

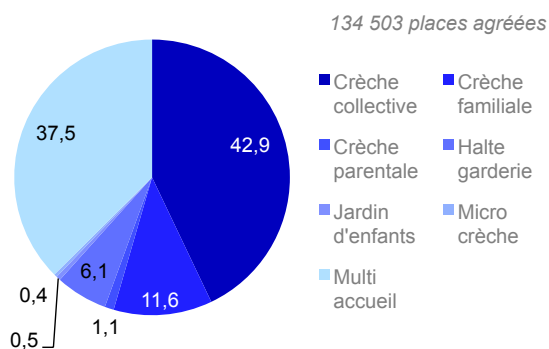
Les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) sont une des composantes du volet de la garde de l'enfant âgé de moins de 3 ans. En Île-de-France, au 31 décembre 2015, ces établissements sont au nombre de 3 175. Depuis 2013, point de démarrage de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (Cog), leur nombre a crû de 4,9 %. Les établissements multi-accueil participent fortement à cette croissance, avec une augmentation de 13,1 %.

Figure 1. Répartition du nombre d'établissements d'accueil du jeune enfant en 2015 (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2015

Figure 2. Répartition du nombre de places agréées en établissements d'accueil du jeune enfant en 2015 (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2015

Ce type de structure, très soutenu par la branche Famille représente 39,6 % des Eaje (cf. figure 1.), soit + 2,9 points par rapport à 2013. Ils sont principalement implantés à Paris, dans les départements de la petite couronne et dans les Yvelines. Dans la région, trois quarts des établissements relèvent de l'accueil collectif, lorsque l'on ajoute les crèches collectives.

Au sein de ces équipements, le nombre de places en Eaje atteint, en 2015, 134 503, soit 8 251 places de plus (+ 6,5 %) qu'en 2013. Près de la moitié des places offertes par les Eaje en Île-de-France le sont par les crèches collectives (42,9 %). Le multi accueil y participe pour plus d'un tiers (37,5 %) (cf. figure 2.).

Le département parisien concentre un peu plus d'un quart des Eaje franciliens et la Seine-et-Marne ainsi que le Val-d'Oise un huitième. Parmi les 58 000 places offertes par les crèches collectives, un peu moins de la moitié se situe à Paris, qui accueille aussi sur son territoire plus d'un tiers des places en crèches parentales et en haltes-garderies. Les places en crèches familiales et micro-crèches, dont l'offre atteint 16 000 places, se situent dans les départements de grande couronne, notamment en Essonne pour les premières et la Seine-et-Marne et les Yvelines pour les secondes. Quant au multi-accueil, 28 % des places sont offertes dans le département des Hauts-de-Seine.

Depuis l'entrée en vigueur de la Cog en 2013, les évolutions du nombre de places les plus remarquables mais aussi contrastées peuvent être attribuées aux équipements de type multi-accueil (+ 14,9 % pour l'Île-de-France), tout particulièrement à Paris (+ 38,2 %), le Val d'Oise (+ 32,6 %) et le Val-de-Marne (+ 22,6 %) et aux crèches familiales, (-10,4 % en Île-de-France), les Hauts-de-Seine supportant la baisse la plus sensible (- 40,5 %), suivi par le Val-de-Marne (- 15,5 %) et l'Essonne (- 12,7 %).

La baisse observée dès 2013 du nombre de places en haltes-garderies, en crèches parentales se poursuit en 2015, mais plus faiblement respectivement - 3,9 points et - 2,5 points.

Les territoires franciliens s'opposent là encore, la Seine-et-Marne accuse une diminution de places de - 45,5 % pour les crèches parentales, tandis qu'en Seine-Saint-Denis, ce même type d'accueil collectif est en hausse de 24,7 %. Et les contrastes se poursuivent avec l'offre de places en halte-garderie, forte baisse pour la Seine-et-Marne (- 21,7 %), alors qu'à l'inverse, en Essonne, ces places augmentent de 20,6 %.

En revanche, en 2015, le nombre de places en crèches collectives repart à la hausse avec + 6,8 % contre - 1,2 % en 2013, notamment à Paris (+ 15,1 %), le Val-de-Marne se situant dans la moyenne régionale avec + 6,5 %.

Encadré : Méthodologie

Construction de l'indicateur synthétique pour estimer l'offre de garde pour les enfants de moins de 3 ans

1. L'offre

Elle se décompose entre l'accueil collectif et l'accueil individuel. Plusieurs données sont mobilisées pour obtenir la capacité théorique d'accueil :

- L'accueil collectif : les places dans les équipements d'accueil collectif, crèches collectives, crèches familiales, crèches parentales, haltes-garderies, micro-crèches, places en multi-accueil sont recensées à partir des fichiers où sont renseignés les établissements percevant la prestation de service unique (PSU) (1).

- L'accueil individuel est approché par :

a. L'offre potentielle chez les assistantes maternelles libres. Elle est évaluée à partir de plusieurs sources : les données de l'ACOSS qui recense la totalité des cotisations sociales prises en charge par la Cnaf pour la garde des jeunes enfants ; les données issues de l'enquête Pmi de la DREES concernant le nombre de places total offertes par les assistant(e)s maternel(le)s. Les données prises en compte pour le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s sont celles fournies par l'ACOSS à partir des déclarations du centre PajEmploi (Cnt-Paje).

Ces données permettent de disposer de données à des niveaux infradépartementaux. Celles retenues sont celles du 2ème trimestre de l'année, car elles permettent une meilleure prise en compte de l'effectif réel des assistant(e)s maternel(le)s.

b. Le recours par les parents au volet complément de libre de choix du mode de garde de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), Cmg-garde à domicile, Cmg-structure. Il traduit l'accueil constaté ou l'usage par les familles, en cas d'emploi direct d'une garde à domicile ou en cas de recours à une entreprise, une association, qui emploie une assistante maternelle ou une garde à domicile ou en cas de micro-crèche.

c. La préscolarisation des enfants de moins de 3 ans (données de la DEPP - Education nationale)

2. La demande

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans est estimé à partir des données de la DEPP (Education nationale) fournies au niveau départemental pour les enfants préscolarisés, des données issues du recensement de la population en 2013 et 2015. Des traitements spécifiques ont été réalisés par la Direction des Statistiques et de la recherche de la Cnaf (DSER), qui applique la structure du recensement aux données de l'Education nationale pour obtenir le nombre d'enfants de moins de 3 ans par commune susceptibles d'être accueillis par un mode de garde.

Finalement, en milieu de Cog, les territoires franciliens se caractérisent par une offre globale de places qui progresse de + 1,8 % dans les Hauts-de-Seine à + 14,6 % à Paris. La Seine-Saint-Denis se rapproche de la moyenne régionale avec une augmentation de son offre globale de près de 6,0 %, tandis que le Val-de-Marne est mieux loti avec une hausse de + 8,1 %. Quant aux autres départements, la hausse est moins nette, comprise entre + 2,0 % (Seine-et-Marne) et + 4,9 % (Val-d'Oise). Les facteurs géographiques et

socioéconomiques de la région participent de ces constats.

■ Entre 2013 et 2015, la capacité d'accueil régionale pour les enfants de moins de 3 ans par les Eaje progresse de 1,6 point

En 2015, 530 000 enfants franciliens de moins de 3 ans ont potentiellement besoin d'un mode de garde (cf. encadré Méthodologie).

Tableau 1. Places pour 100 enfants de moins de 3 ans selon la nature de l'établissement en 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Places en Eaje	36 767	25 006	14 196	15 122	8 016	14 714	11 733	8 949	134 503
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	81 092	71 208	84 879	62 053	58 630	58 296	55 829	57 986	529 973
Places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans	45,3	35,1	16,7	24,4	13,7	25,2	21,0	15,4	25,4
Selon la nature de l'établissement									
Crèche collective	31,5	12,1	3,6	14,5	2,7	8,1	4,9	4,2	10,9
Crèche familiale	2,5	1,1	1,1	1,8	2,0	5,4	7,0	4,1	2,9
Crèche parentale	0,6	0,5	0,1	0,4	0,1	0,1	0,3	0,1	0,3
Halte garderie	3,6	1,4	0,4	0,8	1,1	0,8	2,6	1,5	1,5
Jardin d'enfants	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
Micro crèche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,1	0,0	0,1
Multi accueil	6,5	19,9	11,5	6,9	7,6	10,5	5,9	5,4	9,5

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2015 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2015.

(1) La prestation de service unique (Psu) est une aide au fonctionnement versée au gestionnaire de l'établissement qui accueille des enfants âgés de moins de 3 ans. « La Psu est égale à 66 % du prix de revient horaire de l'accueil de l'enfant dans la limite du prix plafond fixé annuellement par la Cnaf, déduction faite des participations familiales. Afin de bénéficier de ce soutien, l'établissement doit calculer les participations familiales à partir d'un barème national fixé par la Cnaf. Ce barème s'applique aux revenus du ménage en tenant compte du nombre d'enfants à charge. » in l'Accueil du jeune enfant en 2016 - rapport 2017 de la Cnaf.

Tableau 2. Évolution de l'offre potentielle de garde des jeunes enfants par les établissements d'accueil entre 2013 et 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
2013									
Ensemble des places en Eaje	32 090	24 573	13 424	13 988	7 862	14 303	11 478	8 534	126 252
Population des enfants de moins de 3 ans	83 087	72 143	83 402	61 258	59 209	59 364	55 182	57 937	531 582
Places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans	38,6	34,1	16,1	22,8	13,3	24,1	20,8	14,7	23,8
2015									
Ensemble des places agréées	36 767	25 006	14 196	15 122	8 016	14 714	11 733	8 949	134 503
Population des enfants de moins de 3 ans	81 092	71 208	84 879	62 053	58 630	58 296	55 829	57 986	529 973
Places en Eaje pour 100 enfants de moins de 3 ans	45,3	35,1	16,7	24,4	13,7	25,2	21,0	15,4	25,4
Évolution 2013-2015 de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants (en points)	6,7	1,1	0,6	1,5	0,4	1,1	0,2	0,7	1,6

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2013, 2015 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2013, 2015.

Au regard de l'offre de places en Eaje, un quart de ces enfants (25,4 %) peut être accueilli par un de ces équipements.

Ce sont les places en crèches collectives et en multi-accueil qui participent le plus à l'offre globale d'accueil, respectivement 10,9 et 9,5 places sont offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les places en crèches familiales permettent à 3 enfants sur 100 d'être accueillis par ce mode de garde, tandis que les places en crèches parentales, halte-garderies et micro-crèches y contribuent pour près de 2 places pour 100 enfants.

À Paris, près de la moitié des enfants de moins de 3 ans sont couverts par une offre d'accueil collectif (45,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans), quand en Seine-et-Marne 13,7 places pour 100 enfants sont offertes (cf. [tableau 1.](#))

L'offre de places en crèches collectives est la plus élevée sur le territoire parisien (31,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans), les enfants Val-de-Marnais étant couverts à hauteur de 14,5 places et les

Alto-Séquanais pour 12,1 places pour une moyenne francilienne de 11 places pour 100 enfants.

Quant au multi-accueil, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis offrent respectivement près de 20 places et 11,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. En Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise, cette offre ne permet qu'à guère plus de 1 enfant sur 8 d'être accueilli. L'Essonne, les Yvelines et le Val-d'Oise sont les départements où les places offertes par les crèches familiales pour les jeunes enfants sont les plus élevées de la région, 7,0 places pour 100 enfants pour le premier, 5,4 places et 4,1 places pour les derniers.

Globalement, entre 2013 et 2015, la capacité théorique d'accueil par les Eaje augmente en Île-de-France (+ 1,6 point). Paris fait exception avec une croissance de + 6,7 points. Pour les autres départements, l'augmentation est plus modérée s'étageant de + 0,2 point pour l'Essonne à + 1,1 point pour les Hauts-de-Seine (cf. [tableau 2.](#))

L'OFFRE DE GARDE PAR LES ASSISTANTES MATERNELLES

■ En 2015, 19,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont offertes par les assistantes maternelles

En Île-de-France, en décembre 2015, 101 342 places sont destinées aux enfants de moins de 3 ans chez les assistantes maternelles (2). Le nombre de places varie de 4 903 places à Paris à 20 479 places en Seine-et-Marne. Plus de 6 places sur 10 sont offertes en grande couronne, un peu moins d'un tiers se situe en petite couronne et à peine 5 % à Paris. Depuis 2013, cette offre reste relativement stable en Île-de-France (+ 0,7 %). La capitale est le seul département à subir une forte baisse de cette capacité d'accueil (- 11,6 %). À l'opposé les départements de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et de l'Essonne ont une évolution positive, + 4,6 %, + 3,5 %, + 1,9 %.

Cette offre est l'une des premières alternatives envisagées par les familles lorsqu'une place en crèche n'est pas disponible, apportant alors une réponse substantielle complémentaire à l'offre par les Eaje. Ainsi, la garde par les assistantes maternelles offre potentiellement 19,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans vivant en Île-de-France (cf. tableau 3.), soit le deuxième contributeur après les établissements d'accueil collectif.

Le département parisien est celui qui en offre le moins, certainement en lien avec la structure des logements plus exigus qui ne permet pas toujours de répondre aux normes d'accueil exigées par la protection maternelle et infantile (Pmi). Les départements de la grande couronne sont ceux où l'offre d'accueil chez les assistantes maternelles est la plus élevée, jusqu'à 34,9 places pour 100 enfants en Seine-et-Marne en raison de capacités d'accueil collectif moindre et d'espaces de vie plus grands.

La faible évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans entre 2013 et 2015 (- 0,3 %) et la relative stagnation du nombre de places offertes (+ 0,7 %), se conjuguent pour expliquer l'accroissement modéré de cette offre théorique d'accueil, 19,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2015, contre 18,9 places en 2013 (+ 0,2 points). Ce taux augmente de + 1,8 points en Seine-et-Marne, et s'abaisse de - 0,7 points à Paris, illustrant la spécificité de la région en matière d'accueil du jeune enfant.

Tableau 3. Nombre de places chez les assistantes maternelles pour 100 enfants de moins de 3 ans, en 2015 et évolution entre 2013 et 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Places chez les assistantes maternelles	4 903	11 104	9 776	10 013	20 479	15 235	16 065	13 767	101 342
Population des enfants de moins de 3 ans	81 092	71 208	84 879	62 053	58 630	58 296	55 829	57 986	529 973
Places pour 100 enfants de moins de 3 ans	6,0	15,6	11,5	16,1	34,9	26,1	28,8	23,7	19,1
Évolution 2013-2015 de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants (en points)	-0,7	0,2	-0,5	0,3	1,8	0,7	0,2	-0,3	0,2

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2015 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2013, 2015.

(2) Le nombre de places chez les assistantes maternelles est obtenu à partir de l'enquête Pmi et de la mobilisation des données de l'Accoss (cf. encadré Méthodologie).

LE RECOURS AUX PRESTATIONS INDIVIDUELLES DES MODES DE GARDE

La branche famille de la Sécurité sociale contribue au développement d'alternatives aux modes de garde collective, offrant aux familles la possibilité de choisir un mode de garde selon leurs préférences. C'est à travers la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), avec le complément de libre choix de mode de garde (Cmg) que s'exerce cette possibilité. Ces dernières peuvent avoir recours soit à une assistante maternelle en emploi direct (Cmg - assistante maternelle), soit à une personne employée au domicile parental (Cmg - garde à domicile), soit à une structure mettant à disposition une assistante maternelle ou une garde à domicile ou une micro-crèche (Cmg - structure). Une autre prestation peut être attribuée aux familles dont l'un des deux parents fait le choix de réduire ou stopper son activité professionnelle durant une période définie dans le but d'élever son enfant, le Complément de libre choix d'activité (Clca) remplacé, depuis le 1er janvier 2015, par la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). Cette prestation peut être attribuée aux familles dont l'un, voire les deux parents, font le choix de réduire ou stopper leur activité professionnelle.

L'analyse de ces données permet de rendre compte des usages et des évolutions du recours des familles à ce type de prestations pour la garde de leurs jeunes enfants.

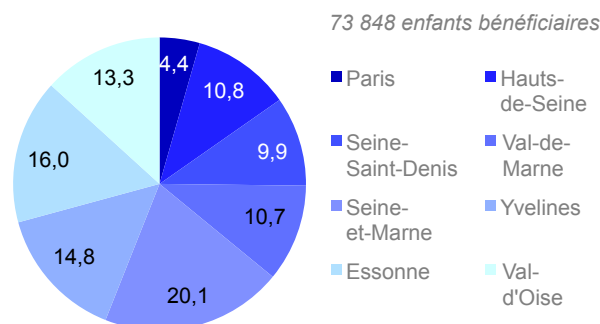
Les modes de garde individuelle sont, dans une certaine mesure, plus développés dans les départements où les familles ont des niveaux de vie plus élevés, comme à Paris, les Hauts-de-Seine et les Yvelines

■ En 2015, le nombre de bénéficiaires du complément de mode de garde – assistante maternelle diminue

En décembre 2015, 73 848 enfants de moins de 3 ans vivent dans un foyer percevant le Cmg – assistante maternelle. Plus de 6 enfants sur 10 bénéficiaires de ce mode de garde sont dans un département de la grande couronne contre un peu moins d'un tiers en petite couronne et moins d'1 sur 10 à Paris. Il peut répondre au manque de places dans les établissements d'accueil du jeune enfant, les départements les moins pourvus en accueil collectif sont ceux où ce volet de la garde individuelle est le plus utilisé (cf. figure 3.).

Le nombre de bénéficiaires de ce complément de mode de garde continue la diminution entamée depuis 2011 (3). De 2013 à 2015, cette baisse est un peu plus marquée atteignant près de - 2 % pour la région Île-de-France. Tous les départements sont concernés, entre - 0,3 % en Essonne et - 6,6 % à Paris. Le Val-de-Marne fait exception avec une augmentation du nombre de bénéficiaires de + 1,1 %.

Figure 3. Répartition du nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Complément de mode de garde – assistante maternelle en 2015 (%)

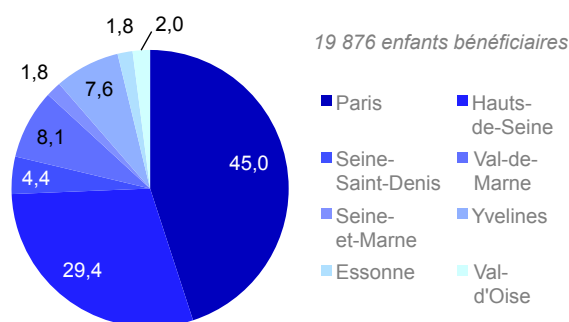


Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2015

■ La baisse du nombre d'enfants de moins de trois ans gardés au domicile parental se poursuit en 2015

En décembre 2015, 19 876 enfants de moins de 3 ans bénéficient du Cmg – garde à domicile. Cette prestation de garde offre aux parents la possibilité d'employer eux-mêmes l'assistante parentale qui s'occupe de leur(s) enfant(s) à leur domicile parental.

Figure 4. Répartition du nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Complément de mode de garde – garde à domicile en 2015 (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2015

(3) E. Pascal, «L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans à l'entrée de la Convention d'objectifs et de gestion 2013», *Bulletin d'information des Caf en Ile-de-France*, Ctrad, août 2016, n°28

Ce mode de garde, plus coûteux, est plus développé dans les départements mieux dotés économiquement. Ainsi, près de 7,5 enfants sur 10 concernés par ce mode de garde vivent à Paris ou dans les Hauts-de-Seine (cf. figure 4.).

Entre 2013 et 2015, le nombre d'enfants bénéficiaires continue la baisse entamée depuis 2011 (4), - 8,9 %. Des places qui se créent en accueil collectif ou la baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans participent de cette inflexion. Deux départements sont particulièrement concernés : Paris, - 10,8 % et les Yvelines, - 17,5 %, tandis qu'en Seine-Saint-Denis le nombre augmente, un peu plus d'un quart, mais relativement car le nombre de bénéficiaires n'y atteint pas 1 000 enfants alors qu'ils sont près de 9 000 à Paris et près de 6 000 dans les Hauts-de-Seine.

L'usage de cette prestation est un élément de la couverture des modes de garde des enfants de moins de

■ Le recours au complément de mode de garde – structure est toujours en constante progression

Le Cmg - structure offre aux parents la possibilité de recourir à un prestataire, association ou entreprise qui met à leur disposition soit une assistante maternelle agréée, soit une garde d'enfants au domicile parental, soit une place en micro-crèche. Ce complément de mode de garde initié en 2004 avec la création de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), a étendu aux micro-crèches le label « structure » dès 2007 (6). Après une évolution progressive relativement lente, le nombre de bénéficiaires du Cmg – structure ne cesse d'augmenter.

L'augmentation notée en 2013 (7) se poursuit sur la même lancée pour finalement atteindre en 2015, 7 337 bénéficiaires sur l'ensemble de la région francilienne, soit près du double par rapport à 2013.

Tableau 4. Nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans offertes par le Complément de mode de garde – garde à domicile, en 2015

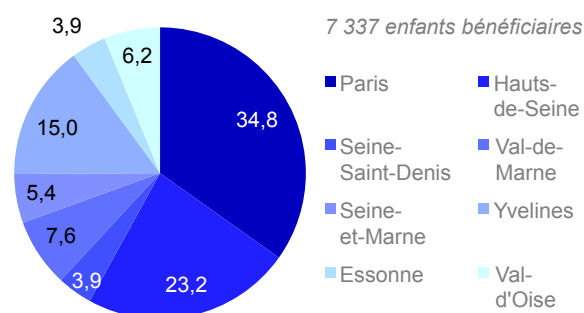
	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Nombre d'enfants bénéficiaires du Cmg-garde à domicile	8 941	5 839	866	1 611	355	1 513	348	403	19 876
Population des enfants de moins de 3 ans	81 092	71 208	84 879	62 053	58 630	58 296	55 829	57 986	529 973
Places pour 100 enfants de moins de 3 ans	11,0	8,2	1,0	2,6	0,6	2,6	0,6	0,7	3,8

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2015 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2015.

3 ans (5). Ainsi, rapporté au nombre d'enfants de cette tranche d'âge, 3,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont offertes en Île-de-France (cf. tableau 4.), contre 4,1 % en 2013. Paris et les Hauts-de-Seine restent les départements les mieux couverts, près de 3 fois plus à Paris et 2 fois plus dans les Hauts-de-Seine que la moyenne régionale. En Seine-et-Marne, en Essonne et dans le Val-d'Oise, c'est à peine 1 place pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Près de 6 enfants sur 10 bénéficiaires du Cmg – structure vivent à Paris ou dans les Hauts-de-Seine (cf. figure 5.) et près de 2 enfants sur 10 dans les Yvelines.

Figure 5. Répartition du nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Complément de mode de garde – structure en 2015 (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2015

(4) Id.

(5) On considère que le nombre d'enfants gardés au domicile parental correspond à un nombre de places d'accueil par les salariés à domicile.

(6) Il s'agit du nombre de places proposées par les micro-crèches non financées par la PSU.

(7) E. Pascal, « L'offre d'accueil des enfants... », *op.cit.*

Malgré l'augmentation sensible du nombre de bénéficiaires de cette prestation, le recours au Cmg – structure reste faible puisqu'il ne permet qu'à 1,4 enfant de moins de 3 ans sur 100 d'être couvert par cette prestation (cf. tableau 5.). La méconnaissance par les familles de ce volet de la Paje, un maillage territorial encore faible, ou le coût que peut représenter le fait de passer par un prestataire, participent sans doute du moindre recours à cette prestation.

2015, le Complément de libre choix d'activité (Clca) par la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) qui permet le partage de ce temps de garde entre eux.

Fin 2015, 86 932 enfants de moins de 3 ans sont gardés par un de leur parent alors qu'ils étaient 97 740 enfants en 2013 (8) équivalent à une baisse de - 10,5 %. Tous les départements sont touchés particulièrement Paris (- 18,0 %), les Hauts-de-Seine (- 17,5 %) et le Val-de-

Tableau 5. Nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans offertes par le Complément de mode de garde – structure, en 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Nombre d'enfants bénéficiaires du Cmg-structure	2 556	1 700	286	556	398	1 102	283	456	7 337
Population des enfants de moins de 3 ans	81 092	71 208	84 879	62 053	58 630	58 296	55 829	57 986	529 973
Places pour 100 enfants de moins de 3 ans	3,2	2,4	0,3	0,9	0,7	1,9	0,5	0,8	1,4

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2015 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2015.

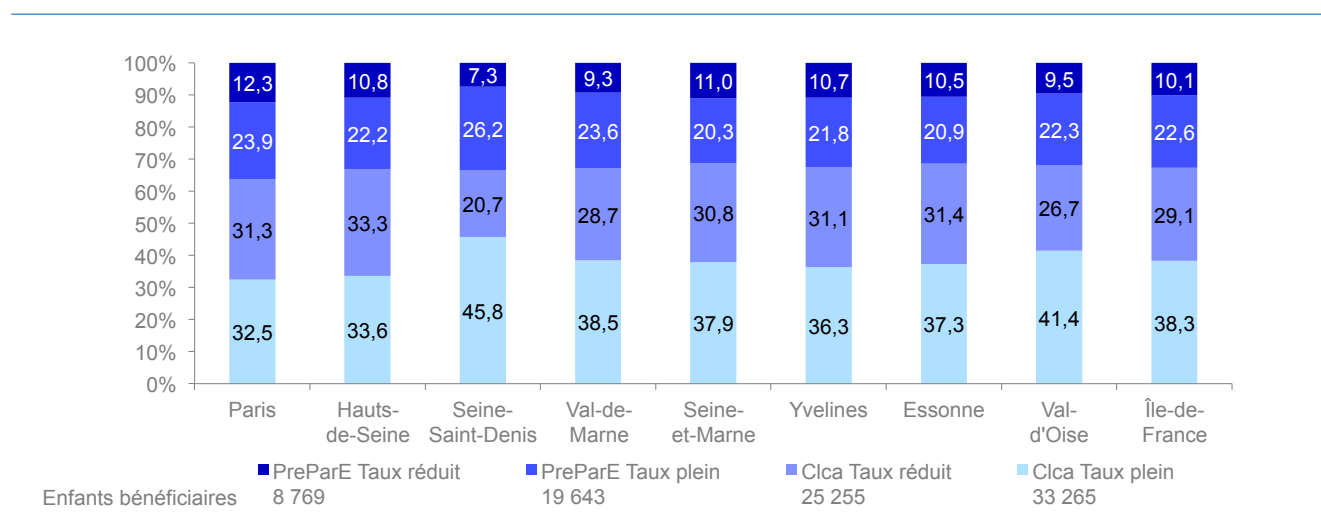
■ Le nombre d'enfants gardés par leurs parents est en nette baisse malgré la création de la Prestation partagée de l'éducation de l'enfant

Un volet de la Paje offre aux parents qui le souhaitent de cesser leur activité professionnelle, afin d'élever leur(s) enfant(s) sur une période définie dans la mesure où leur exercice leur a permis de valider des trimestres de cotisations vieillesse. Afin de lutter contre les inégalités genrées face à la garde d'enfant, la branche Famille a remplacé, à partir du 1er janvier

Marne dans une moindre mesure (- 12,3 %). En ce qui concerne les différentes composantes de ces prestations, le nombre de bénéficiaires à taux réduit baisse plus fortement (- 13,0 %) que celui à taux plein (- 8,7 %) et ce, Clca et PreParE confondus. C'est encore dans les Hauts-de-Seine et à Paris que cette baisse est la plus franche avec respectivement, - 20,1 % et - 21,6 %.

La composante à taux plein est la plus répandue auprès des familles franciliennes. Près de 61,0 % des familles l'ont choisie parmi celles ayant opté pour une interruption de leur activité (cf. figure 6.). En Seine-Saint-Denis cette proportion atteint 72,0 %

Figure 6. Répartition des bénéficiaires du Complément de libre choix de mode de garde et de la Prestation partagée d'éducation de l'enfant selon leurs composantes, en 2015 (%)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2015

(8) Ils étaient également 103 477 en 2011, cf. E. Pascal, « L'offre d'accueil des enfants... », *op.cit.*

L'OFFRE GLOBALE DES MODES DE GARDE

Tous modes de garde confondus, l'Île-de-France offre un potentiel de 50,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 6.). Cette moyenne régionale permet à 1 enfant sur 2 d'obtenir une solution de garde. La capacité théorique d'accueil (9) totale est de 269 700 places (cf. encadré Méthodologie).

L'accueil proposé par les assistantes maternelles est le deuxième contributeur avec 19,1 places pour 100 enfants de cette tranche d'âge et la garde au domicile des parents contribue pour 3,8 places. Le Cmg - structure et l'école maternelle, de façon plus marginale, offrent respectivement 1,4 et 1,3 place pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Tableau 6. Capacité théorique totale d'accueil des enfants de moins de 3 ans, en 2015 et évolution entre 2013 et 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France	France entière*
Places en Eaje	45,3	35,1	16,7	24,4	13,7	25,2	21,0	15,4	25,4	17,8
Places chez les assistantes maternelles	6,0	15,6	11,5	16,1	34,9	26,1	28,8	23,7	19,1	33,1
Enfants bénéficiaires d'un Cmg - garde à domicile	11,0	8,2	1,0	2,6	0,6	2,6	0,6	0,7	3,8	1,7
Enfants bénéficiaires d'un Cmg - structure	3,2	2,4	0,3	0,9	0,7	1,9	0,5	0,8	1,4	.
Enfants scolarisés	1,1	1,5	0,9	1,4	1,1	1,8	1,1	1,4	1,3	3,9
Capacité théorique totale	54 092	44 692	25 847	28 161	29 871	33 627	29 042	24 403	269 735	1 359 100
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	81 092	71 208	84 879	62 053	58 630	58 296	55 829	57 986	529 973	2 400 000
Capacité théorique totale pour 100 enfants de moins de 3 ans	66,7	62,8	30,5	45,4	50,9	57,7	52,0	42,1	50,9	56,6
Évolution 2013-2015 de la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants (en points)	6,2	1,1	0,8	1,5	2,3	2,3	0,7	1,1	2,0	1,5

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, 2015 et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2013,2015.

(*) Hors Mayotte. Ces données sont issues de l'Accueil du jeune enfant en 2016 – Observatoire de la Petite enfance Rapport 2017.

L'offre qui contribue le plus à cette capacité théorique d'accueil est l'offre de places dans les établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif, micro-crèche, crèche familiale et parentale, jardin d'enfants) en couvrant un quart des enfants de moins de 3 ans.

Entre 2013 et 2015, l'offre de garde progresse en Île-de-France de 2 points. Elle s'est surtout accentuée à Paris, alors que dans le même temps elle stagne relativement en Essonne et en Seine-Saint-Denis.

(9) L'offre théorique correspond à un instant T au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en Eaje, en classes préélémentaires, auprès d'assistant(e)s maternel(le)s et auprès de salarié(e)s à domicile. Elle ne doit donc pas tenir compte de l'usage réel de ces places. Rappelons cependant, que trois exceptions existent pour lesquelles on ne connaît pas l'offre théorique, qui est alors approchée par l'usage : le nombre de places offertes par les salarié(e)s à domicile est approché par le nombre d'enfants gardés ; le nombre de places proposées par les micro-crèches non financées par la Psu est déterminé par le nombre d'enfants bénéficiant d'un complément de mode de garde pour ce type d'accueil, (voir ci-dessus) et les places en préélémentaire destinées aux enfants de moins de 3 ans sont définies par le nombre d'enfants âgés de 2 ans effectivement scolarisés.

LA SITUATION SUR LE PLAN TERRITORIAL

Et les disparités continuent de s'observer selon les territoires puisque cette offre n'est pas répartie de manière homogène au sein de l'Île-de-France. À Paris et dans les Hauts-de-Seine, elle est nettement au-dessus de la moyenne régionale, 66,7 et 62,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. En Seine-et-Marne, en Essonne et dans les Yvelines, le taux de couverture globale atteint un niveau proche du niveau régional. Le Val-de-Marne et le Val-d'Oise offrent un moindre taux de couverture avec respectivement, 45,4 et 42,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. La Seine-Saint-Denis reste bien en retrait avec moins d'un tiers des enfants de moins de 3 ans couverts par une offre de garde quelle qu'elle soit.

À l'intérieur même des départements, les taux de couverture entre les communes sont très contrastés. La dichotomie selon l'axe Nord-Ouest / Sud-Est persiste (cf. [carte](#)). Les communes situées à l'ouest de cet axe sont les communes les mieux dotées avec des taux supérieurs à la moyenne régionale. Sur l'ensemble de la région, 603 communes offrent une capacité d'accueil globale égale ou supérieure à la moyenne régionale, soit 46,4 % des communes franciliennes.

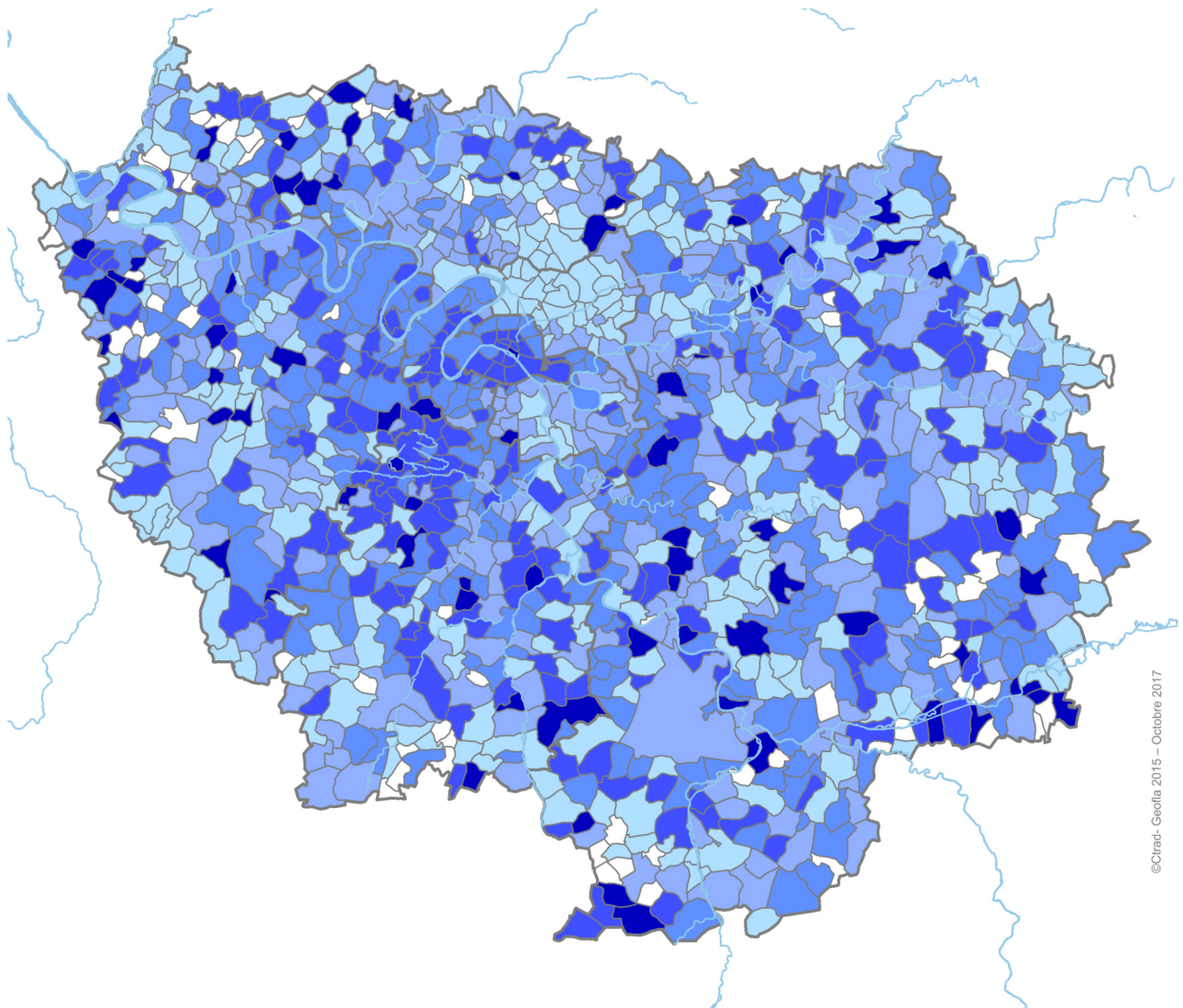
La totalité des arrondissements parisiens est concernée ; le quatrième arrondissement présente quant à lui, une offre supérieure à 100 places pour 100 enfants et près de 9 communes alto-séquanaises sur 10 sont également au-dessus de la moyenne régionale. Quant aux communes des départements des Yvelines, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, la moitié des communes est dans une situation d'offre globale supérieure ou égale à la moyenne, soit 50,9 places pour 100 enfants. Le Val-de-Marne et le Val-d'Oise ont un tiers de leurs communes dans ce cas alors qu'en Seine-Saint-Denis, seulement une commune offre une capacité d'accueil au-dessus de la moyenne.

Certaines communes ont toutefois des taux de couverture globale supérieurs à 100 %. Elles sont principalement situées dans les départements de la grande couronne. Ces taux s'expliquent en partie par une offre de garde moindre, voire nulle dans les communes voisines, comme les communes de Mondreville et Arville à l'extrême sud de la Seine-et-Marne, par exemple. Ils s'expliquent également par le déploiement d'une offre d'accueil supérieure au nombre d'enfants vivant sur des communes d'implantation de pôles économiques comme Rungis ou Roissy-en France. ■

CARTE.

La couverture par les modes de garde des enfants de moins de 3 ans dans les communes d'Île-de-France en 2015

Moyenne régionale : 50,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans



©Ctrad- Geofila 2015 - Octobre 2017

Offre globale en nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans

Supérieure à 100,0	(71)
De 65,0 à 100,0	(232)
De 51,0 à moins de 65,0	(300)
De 36,3 à moins de 51,0	(311)
De 1,3 à moins de 36,3	(306)
Sans mode de garde	(79)

Sources : Caf Idf et DEPP, INSEE-RP, Traitements Cnaf, 2015

Emmanuelle Pascal
Ctrad - Caf en Île-de-France

